

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté d'agglomération de Cambrai

Commune de DOIGNIES

36 pages

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS	Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille n° E23000138 / 59 du 30 octobre 2023. Arrêté du Préfet du Nord du 2 janvier 2024.
OBJET	Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de DOIGNIES.
COMMISSAIRE ENQUETEUR	Patrick DATHY Place du 33EME Bâtiment Saint Aubert / Appartement G31 62000 ARRAS Téléphone : 06 43 72 31 52 Mail : patrickdathy.ce@gmail.com

1. OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

La procédure d'enquête publique citée en référence concerne la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3,45 à 4,2 MW pour une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale et un poste de livraison, sur le territoire de la commune de DOIGNIES (59400) dans le département du Nord.

Le pétitionnaire est la société EDPR Énergies France (anciennement Le Chemin de la Corvée), dont le siège social est situé 25 Quai Panhard et Levassor 75013 PARIS.

La contribution du public s'est déroulée du 29 janvier au 29 février 2024, dates incluses, soit 32 jours consécutifs.

2. SYNTHESE DE LA CONSULTATION

La consultation des Personnes Publiques Associées a été faite dans les conditions qui seront précisées dans le rapport d'enquête.

2.1. Consultation des Personnes Publiques Associées

Les avis suivants ont été reçus :

- Ministère des Armées / Direction de la sécurité aéronautique d'État / Direction de la circulation aérienne militaire : réalisation autorisée sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne (avis du 31 mai 2022).
- Ministère chargé des transports / Direction Générale de l'Aviation Civile : réalisation autorisée, car le parc ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées, et il ne perturbera pas le fonctionnement des radars et des systèmes d'aide à la navigation aérienne (avis du 31 mars 2022).
- Météo France / Direction des Systèmes d'Observation : l'avis de Météo France n'est pas requis car aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques (avis du 14 mars 2022).

2.2. Avis de la MRAE

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la région Hauts-de-France a rendu le 25 juillet 2023 son avis n° 2023-7203, présentant les conclusions de son analyse du dossier et formulant plusieurs observations et recommandations sur ce projet (voir mentions MRAE).

Le pétitionnaire a fourni le 5 octobre 2023 son Mémoire en réponses aux observations et recommandations de la MRAE, que l'on restitue ci-après (voir mentions Pétitionnaire).

2.2.1. Synthèse de l'avis

Le projet se situe sur un plateau essentiellement constitué de terres agricoles à environ 17 kilomètres au sud-ouest de la ville de CAMBRAI. Il prend place dans un secteur où l'éolien est déjà très présent, avec des communes concernées par le phénomène de saturation visuelle. Il viendra réduire un des derniers espaces de respiration (sans éoliennes) du secteur.

Les enjeux pour la biodiversité sont forts, avec des espèces d'oiseaux et de chauves-souris menacées et très sensibles à l'éolien présentes sur la zone d'implantation. Compte tenu

des impacts sur les oiseaux et les chauves-souris, l'autorité environnementale recommande de poursuivre la démarche d'évaluation environnementale pour permettre de définir un projet moins impactant, notamment en renforçant les suivis d'activité et de mortalité et en précisant les conditions d'arrêt des machines.

Seuls sont retranscrits ci-après les éléments d'avis détaillé qui motivent des questions posées par le Commissaire enquêteur.

2.2.2. Avis détaillé

Le projet de parc éolien de DOIGNIES

Page 6 de l'avis

MRAE : L'autorité environnementale recommande de préciser quelle sera l'emprise totale du projet en incluant la superficie du poste de livraison et du local technique.

Pétitionnaire : La superficie du poste de livraison et du local technique sera de 9 mètres en longueur et entre 2 et 3 mètres en hauteur. Cela ne changera qu'à la marge la superficie totale du projet estimée à 0,9 hectare.

Question : l'étude d'impact indique (page 267) une emprise de 9,7 m x 2,7 m pour le poste de livraison (soit environ 26 m²), ce qui joue peu effectivement sur la superficie totale du projet. Mais celle-ci est-elle de 2,55 hectares (plateformes, pistes...) comme l'avance la MRAE ou de 0,9 hectares comme l'indique le pétitionnaire ? Finalement, quel pourcentage des terres agricoles sont-elles soustraites à leur vocation par rapport à la zone d'implantation potentielle ?

Page 7 de l'avis

MRAE : L'autorité environnementale recommande d'évaluer la nécessité, une fois le tracé définitif du raccordement connu, d'actualiser l'évaluation des impacts avec le cas échéant, mise en œuvre de la séquence éviter, réduire, compenser, en particulier si des espaces à enjeu sont impactés par les travaux de raccordement et/ou si des créations de lignes aériennes sont nécessaires.

Pétitionnaire : Le tracé de raccordement n'est pas encore connu à l'heure actuelle. Ce n'est qu'une fois l'autorisation obtenue que le gestionnaire du réseau de distribution Enedis détermine le meilleur tracé pour raccorder le parc éolien. C'est également à Enedis qu'incombe la responsabilité d'évaluation des impacts dès lors que le tracé définitif est connu.

Question : Le raccordement électrique du parc éolien au poste source étant souterrain (via les parcelles agricoles et le long des routes existantes), peut-on d'ores et déjà en conclure que ses impacts seront faibles ?

Paysage et patrimoine

Page 13 de l'avis

MRAE : L'autorité environnementale recommande de revoir le classement de l'impact cumulé du projet sur le cimetière militaire de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Pétitionnaire : Le photomontage n°10 en page 144 a été réalisé depuis l'intérieur du cimetière de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, devant le petit muret d'enceinte du site, là où la vue est la plus ouverte. Par conséquent, il rend bien compte de la visibilité maximale du projet par rapport à ce site patrimonial.

Question : Dans la lettre jointe à la contribution (E66) de la Commonwealth War Graves Commission (CWGC), il apparaît que le projet impacterait en fait quatre de ses sites, à

BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, mais aussi à DOIGNIES et HERMIES, dont deux sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (voir cette lettre en pièce jointe). La CWGC s'oppose donc fortement à ce projet qui viendrait changer drastiquement l'environnement des sites, la vision des architectes qui les ont conçus et le sentiment de recueillement et de sérénité.

Quelle est la réponse du pétitionnaire au courrier de la Commonwealth War Graves Commission ? N'y a-t-il vraiment pas de mesures compensatoires et/ou implantation alternative qui pourraient réduire l'impact du projet ?

2.3. Délibérations

L'article 9 de l'arrêté prescrivant l'enquête publique stipule que les Conseils Municipaux des communes du périmètre d'enquête publique donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Dans ce cadre, les délibérations suivantes ont été transmises au Commissaire enquêteur.

En date du 7 mars 2024, 5 délibérations ont été reçues sur les 36 communes du périmètre d'enquête (6 km) :

- BERTINCOURT (le 13 février 2024) : avis défavorable
- BOURLON (le 15 février 2024) : avis défavorable.
- GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (le 7 février 2024) : avis défavorable.
- LAGNICOURT-MARCEL (le 26 février 2024) : avis favorable.
- MORCHIES (le 16 février 2024) : avis défavorable

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique ne comporte pas de délibération prise par la Communauté d'agglomération de Cambrai.

2.4. Autres avis exprimés

Les maires des communes d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI ont adressé le 12 décembre 2023 une lettre commune au préfet du Pas-de-Calais, dans laquelle ils s'opposent à ce nouveau programme éolien jugé très impactant pour leurs habitants (voir pièce jointe).

Le pétitionnaire a remis ses éléments de réponse à cette lettre, par mail envoyé le 18 janvier 2024 au Commissaire enquêteur.

Ils n'appellent pas ici de questions supplémentaires.

2.5. Conclusion

La consultation des Personnes Publiques Associées a été conduite conformément à la réglementation, et s'avère globalement favorable.

L'avis de l'autorité environnementale, ni favorable, ni défavorable, a permis de vérifier la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le pétitionnaire, qui a globalement apporté réponses, explications et justifications aux observations et recommandations de la MRAE, moyennant des précisions attendues par le Commissaire enquêteur.

Une commune sur sept seulement s'est exprimée en date du présent PV, plutôt contre le projet.

3. OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1. Contribution du public

Aucun incident n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête, et la participation du public à celle-ci a été conséquente.

En effet, 116 observations ont été portées par le public sur le registre numérique, reprenant les observations déposées sur le registre papier mis à disposition du public lors des 5 permanences tenues en mairie de DOIGNIES, les :

- lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique)
- jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 17h00
- samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 février 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique)

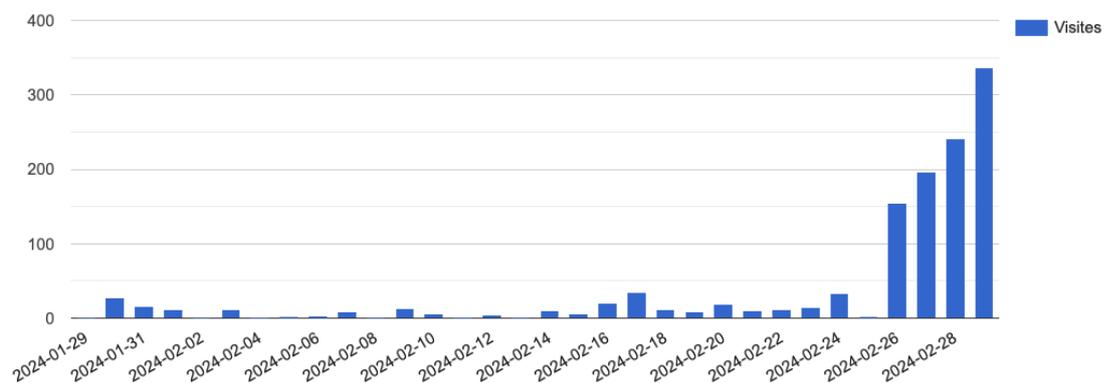
Les 116 contributions se répartissent comme suit :

- e-contributions sur le registre numérique(@) : 83
- e-mail (E) :5
- contributions sur le registre papier (R) : 23
- courriers (C) : 5

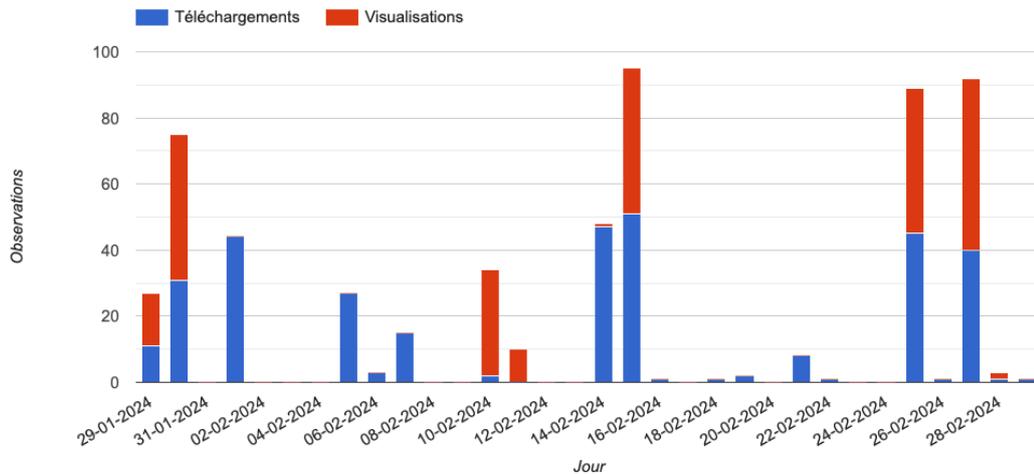
Il y a eu sur le site du registre numérique :

- 403 visiteurs
- 642 visites (des visiteurs ont consulté plusieurs fois le dossier)
- 116 observations déposées et publiées
- 332 téléchargements de documents
- 245 visualisations de documents

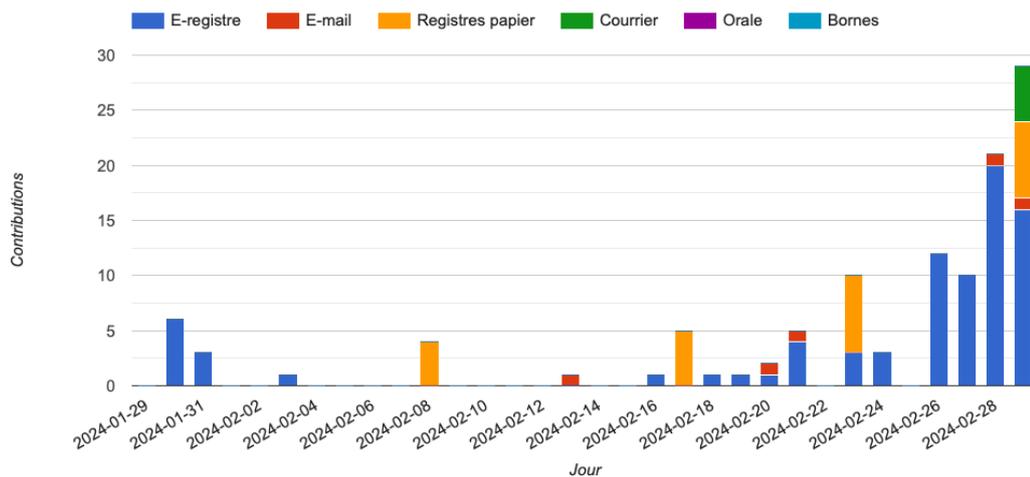
Les visites se sont concentrées sur les 4 derniers jours de l'enquête comme le montre le graphique ci-dessous :



La répartition dans le temps des téléchargements et des visualisations est la suivante :

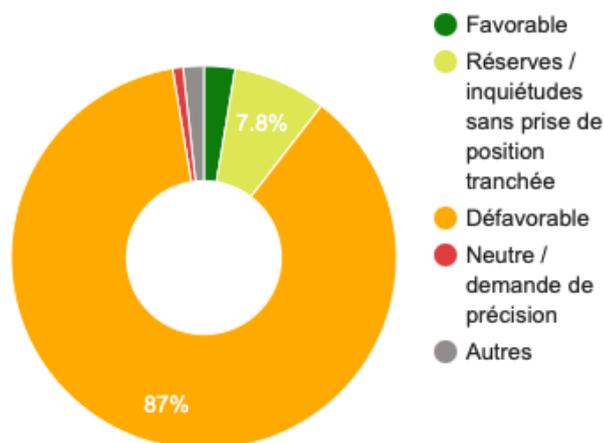


La répartition dans le temps des contributions est la suivante :



Ces contributions sont majoritairement défavorables au projet :

Orientations des contributions (total)



On note que ces 116 contributions se rapportent à une population totale de 14 866 habitants concernés dans les 36 communes du périmètre d'enquête publique (source INSEE, recensement de la population 2021), et plus particulièrement aux 2 019 habitants des trois communes les plus proches du projet, DOIGNIES (323), BEAUMETZ-LES-CAMBRAI (556) et HERMIES (1140).

Les associations qui se sont exprimées sont les suivantes :

- Association « La tour oui - les éoliennes jamais » par la contribution de son président (@16).
- Fédération STOP Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (E24, voir pièce jointe)
- Association « Air pur d'HERMIES », par la contribution de son président (R108).

Les élus qui se sont exprimés sont les suivants :

- Madame le maire d'HERMIES (R11).
- Madame la 1^{ère} adjointe au maire de la commune de DOIGNIES (@93).

A noter l'avis exprimé tardivement par la Commonwealth War Graves Commission (E66, voir pièces jointes), indiquant ne pas avoir été informé du projet en amont de la procédure d'enquête.

L'ensemble de ces contributions sera extrait du registre numérique et joint en annexe du rapport d'enquête publique, reprenant ainsi l'ensemble des contributions numériques et par e-mail, sur registre papier et par courriers.

3.2. Analyse

Les contributions du public sont retenues par le Commissaire enquêteur pour conclusions et avis, à l'exception de la contribution @104 qui a été écartée car arrivée hors délai après la clôture de l'enquête,

Elles sont regroupées et analysées par thème, aboutissant à des questions posées au pétitionnaire.

THEMES	Nombre de contributions
Saturation et encerclement	77
Nuisances visuelles	42
Nuisances sonores	30
Faune et flore	27
Paysages et patrimoine	23
Impact sur l'immobilier	22
Retombées locales	18
Impact sur la santé	11
Démantèlement	11
Vote	11
Transition énergétique	8
Compatibilité avec d'autres projets	7
Pollution	7

Impact sur l'agriculture	6
Porteur du projet	5
Impact sur la commune	3
Mesures d'accompagnement	3
Dangers	3
Impact sur les media	2
Thématique non applicable	3

Une synthèse en est présentée ci-après, où les contributions enregistrées dans le registre numérique sont rappelées, préfixées de la façon suivante :

- @ : formulaire du registre numérique
- E : E-mail
- R : Registre papier
- C : Courrier

On observe 2 propositions : l'offre de compétences d'une société pour la réalisation du site (E15) et un complément pour la mise en œuvre de la mesure « Pose d'un masque visuel végétal » (R19).

Le pétitionnaire est invité à répondre aux questions et/ou propositions lorsqu'elles figurent après la synthèse de chaque thème.

3.2.1. Saturation et encerclement

77 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@3, @6, @7, @8, @9, R11, R12, R14, @16, @17, R21, R22, @23, @30, @31, R33, R35, R36, R37, @41, @42, @43, @44, @45, @46, @47, @48, @50, @51, @54, @56, @57, @59, @60, @61, @63, @64, @67, @69, @70, @71, @73, @74, @76, @78, @79, @80, @81, @82, @83, @85, @86, @87, @92, @93, @95, @96, @98, @101, @102, @103, R105, R107, R108, C114, C115 Les contributeurs rejettent ce nouveau projet éolien car le nombre d'éoliennes dans le secteur est déjà considérable à des kilomètres à la ronde. Ce projet amplifie les sentiments d'envahissement, de saturation visuelle et d'encerclement sur les lieux de vie déjà fortement impactés par des centaines d'éoliennes. Il vient réduire considérablement l'un des derniers espaces de respiration du secteur (sans éolienne). Le gigantisme des machines (180 mètres de hauteur) va avoir un impact désastreux pour les maisons les plus proches, à BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, DOIGNIES et HERMIES, même si la règle d'éloignement de 500 mètres est respectée. Mais cette réglementation est-elle encore adaptée à des machines de cette taille ? Sans être contre ce mode de production d'énergie, les contributeurs souhaitent que les éoliennes restent à bonne distance des habitations.

R13, @39 On considère que la petite commune de DOIGNIES (320 habitants) a déjà largement contribué à l'éolien avec les 5 machines déjà installées.

@49, R106, @65, @88, C112 On s'étonne que les Hauts de France aient déjà 30% du parc éolien sur une superficie de moins de 7% du territoire national, avec une région Sud-Artois déjà très impactée par les parcs (voir pièce jointe à @65). Pourquoi ne pas répartir équitablement l'éolien sur notre territoire ?

E24 et @25 (doublon de E24), @75 (complète E24) La Fédération Stop Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (voir pièce jointe), donne un avis critique

sur le projet éolien de DOIGNIES, fondé sur l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) joint au dossier d'enquête publique. La MRAE a notamment examiné ce qui concerne la saturation et l'encerclement).

@40 Un contributeur rappelle avoir envoyé il y a 2 ans au préfet une pétition faite avec le collectif citoyen de DOIGNIES, porteuse de plus de 150 signatures contre ce projet.

Questions

En complément du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, quelle serait la réponse du pétitionnaire à la lettre de la Fédération Stop Éoliennes Hauts de France (voir pièce jointe) pour ce qui concerne la présente thématique ?

Quelle est la vision du pétitionnaire en ce qui concerne la disparition de la zone de respiration située entre les communes de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, DOIGNIES et HERMIES qui serait induite par son projet ?

Pourquoi le pétitionnaire n'a-t-il pas choisi une autre région que les Hauts-de-France et le Sud-Artois en particulier pour y implanter son nouveau parc éolien, de sorte à éviter les risques de saturation et le rejet par les populations du secteur de DOIGNIES ?

3.2.2. Nuisances visuelles

42 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@5, R12, R13, @17, R22, @23, R32, R33, R34, R36, R37, @43, @54, @56, @57, @58, @60, @64, @65, @68, @69, @70, @74, @80, @83, @86, @94, @96, @99, E100, @102, C116 Les contributeurs craignent les nuisances visuelles inéluctables : innombrables flashes lumineux la nuit, saturation du champ visuel, disparition de panoramas actuellement dégagés en vue des maisons, ou réduction de vue dégagée, ombre portée des pales de ces machines de nouvelle génération (180 mètres de haut). Cela est ressenti comme une pollution visuelle très invasive de jour comme de nuit, qui provoque *déjà* un sentiment de ras le bol avec les parcs éoliens existants.

E24 et @25 (doublon de E24) La Fédération Stop Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (voir pièce jointe), donne un avis critique sur le projet éolien de DOIGNIES, fondé sur l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) joint au dossier d'enquête publique. La MRAE a notamment examiné ce qui concerne les nuisances visuelles.

R21, @95, C112, C113, C114, C115 Les habitants d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI font montre d'une forte opposition au projet, en particulier contre ses nuisances visuelles, par le biais d'une lettre (C112) adressée par un couple d'HERMIES au préfet du Nord, illustrée d'une photo (C113) situant le domicile du couple à une distance de moins de 1 000 mètres d'une éolienne, accompagnée de tracts (C114, C115) émanant d'habitants d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI inquiets pour leur cadre de vie, affectant particulièrement les riverains des rues de Doignies, Wy, Saint Michel et De Demicourt à HERMIES, et des rues Du Camp, Notre Dame et Sous le Bois à BEAUMETZ-LES-CAMBRAI (voir pièces jointes). Avec leur hauteur de 180 mètres, les éoliennes de nouvelle génération implantées à DOIGNIES seront très visibles d'HERMIES (à 1 km de l'implantation), avec le sentiment qu'il y aura plus de nuisances visuelles pour la commune d'HERMIES que pour la commune de DOIGNIES, sans compter l'impact sur le cimetière militaire.

@39, @88 Qui va payer pour cette pollution visuelle subie gratuitement par les habitants des communes avoisinantes, alors que la facture d'électricité augmente ?

Questions

En complément du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, quelle serait la réponse du pétitionnaire à la lettre de la Fédération Stop Éoliennes Hauts de France (voir pièce jointe) pour ce qui concerne la présente thématique ?

Voir la question posée au thème « Retombées locales ».

N'y a-t-il pas d'autres systèmes d'alertes qui n'induirait pas de pollution visuelle de jour et de nuit ? Dans l'affirmative, quel en est le retour d'expérience et pourquoi n'est-il pas mis en œuvre dans ce projet ?

Propositions

Le pétitionnaire est invité à donner son avis sur les propositions suivantes qui ont été faites par les contributeurs.

R19 Si aujourd'hui la vue est dégagée en face de ma propriété (à DOIGNIES), les éoliennes E1 et E3 (carrés du Plan d'ensemble, mais il s'agit en fait des éoliennes E1 et E2) subiront un impact visuel et sonore certains. La mesure « Pose d'un masque visuel végétal » annoncée par le pétitionnaire dans sa lettre adressée au préfet du Nord le 9-01-2024 prévoit certes la plantation d'une haie d'arbres avec le concours d'un paysagiste, mais il faudrait qu'ils soient déjà adultes pour être efficaces.

Le pétitionnaire peut-il préciser si la plantation d'arbres adultes de grande taille est envisageable, quelle essence choisir en termes de taille et de persistance du feuillage, et à quels riverains du projet cette mesure s'appliquerait ?

3.2.3. Nuisances sonores

30 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@4, @10, R13, R19, R22, @28, @31, R36, R37, R38, @43, @54, @57, @60, @64, @70, @74, @80, @86, @94, @95, @96, @99, @102, R107, C112, C116 Les contributeurs craignent les nuisances sonores inéluctables altérant la vie quotidienne dues à ces éoliennes implantées à moins d'un kilomètre des habitations. Le bruit des pales sera audible jusqu'à 1,5 km pour l'un d'eux. Pour un autre, les habitants d'HERMIES n'ont pas à subir ces nuisances. Les terrasses et jardins ne procureront plus de moments de sérénité.

@23, @68, R106 Les infrasons, qui impactent aussi le sous-sol, nuisent aux animaux sauvages ou domestiques, et aux humains qui ont une hypersensibilité, mais trop peu d'études en tiennent compte. Nous avons le sentiment d'être les délaissées du secteur Sud-Artois.

Questions

Le pétitionnaire peut-il rendre compte d'études sur les conséquences pour la santé des bruits et infrasons produits par les éoliennes ?

3.2.4. Faune et flore

27 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

R11, R18 Madame le maire d'HERMIES signale des haies à visée écologique qui auraient été détruites il y a trois ans, anticipant ainsi le montage du dossier. Mais un contributeur de

DOIGNIES la détrompe en réaffirmant l'engagement de la commune pour la plantation de haies et d'arbres, exemples à l'appui.

@6, @10, @16, @17, R32, R33, R34, R36, R37, @39, @40, @46, @49, @68, @91, @97, @99, @102, C112 Comme l'indique le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France d'avril 2023, les enjeux pour la biodiversité sont forts, avec des espèces d'oiseaux et de chauves-souris menacées et très sensibles à l'éolien présentes sur la zone d'implantation. Ce projet va venir accentuer la pression sur la faune volante déjà fortement impactée par l'accumulation de parcs à proximité, qui font l'objet d'un suivi et du constat de forte mortalité des oiseaux.

E24 et @25 (doublon de E24), @75 (complète E24) La Fédération Stop Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (voir pièce jointe), donne un avis critique sur le projet éolien de DOIGNIES, fondé sur l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) joint au dossier d'enquête publique. La MRAE a notamment examiné ce qui concerne la faune et la flore.

R22, @93, C116 Une zone boisée vient d'être plantée à proximité du futur parc éolien (par Monsieur CORBIER), à la sortie de DOIGNIES en direction d'HERMIES. Avec ses 2 250 plants, elle va abriter bon nombre d'animaux et notamment des oiseaux qui risquent de finir dans les pales des éoliennes.

Questions

En complément du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, quelle serait la réponse du pétitionnaire à la lettre de la Fédération Stop Éoliennes Hauts de France (voir pièce jointe) pour ce qui concerne la présente thématique ?

Le pétitionnaire a-t-il bien pris en compte la zone boisée récemment plantée à proximité de la zone d'implantation du projet, pour ce qui concerne les risques sur la faune volante.

3.2.5. Paysages et patrimoine

23 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@5, @6, @10, R22, @28, @31, R38, @49, @50, @62, @67, @72, @78, @102, C116 Tous ces parcs éoliens défigurent nos magnifiques paysages campagnards avec leurs immenses tubes de ferraille à perte de vue et le bruit de leurs pales meurtrières. Ils n'ont plus rien de naturel avec ces tonnes de béton et d'acier au pied des éoliennes.

E24 et @25 (doublon de E24) La Fédération Stop Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (voir pièce jointe), donne un avis critique sur le projet éolien de DOIGNIES, fondé sur l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) joint au dossier d'enquête publique. La MRAE a notamment examiné ce qui concerne les paysages et le patrimoine.

@23, @63, E66, @95, @101, R108 Dans la lettre jointe à sa contribution (E66), la Commonwealth War Graves Commission s'oppose fortement à ce projet qui impacterait fortement quatre de ses sites où sont commémorés 1 687 soldats tombés lors des deux guerres mondiales. Deux sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet viendrait changer drastiquement l'environnement des sites, la vision des architectes qui les ont conçus et le sentiment de recueillement et de sérénité.

Cinq autres contributeurs défendent la préservation de ces cimetières militaires en mémoire des soldats morts pour France.

Questions

En complément du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, quelle serait la réponse du pétitionnaire à la lettre de la Fédération Stop Éoliennes Hauts de France (voir pièce jointe) pour ce qui concerne la présente thématique ?

Quelle est la réponse du pétitionnaire au courrier de la Commonwealth War Graves Commission (voir pièce jointe) ?

3.2.6. Impact sur l'immobilier

22 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@4, @5, R11, R14, R22, @30, @31, R34, R37, R38, @78, @82, @92, @95, @98, @102, R106, R107, C114, C116 Une baisse de la valeur des biens immobiliers est redoutée, car défavorable à une éventuelle revente. Les villages de DOIGNIES, HERMIES et BEAUMETZ-LES-CAMBRAI seront les plus touchés. La décote est estimée entre 20% et 40 % de la valeur des maisons. On relate environ 30% de baisse après l'implantation du parc éolien pour les villages de NEUVILLE-BOURJONVAL et METZ-EN-COUTURE. Cette dépréciation immobilière non négligeable, sans aucune contrepartie pour les particuliers, rebute d'éventuels nouveaux acquéreurs désireux de venir s'installer dans nos villages.

R14, @88 Qui va payer l'impact de la dévalorisation du prix des maisons des habitants des communes avoisinantes ? La contribution financière annuelle pendant 10 ans dont il est question au thème « Retombées locales » n'y suffira pas.

Questions

Quelle est la réponse du pétitionnaire quant au risque de perte de valeur immobilière, en fonction de son retour d'expérience aux alentours des parcs éoliens qu'il a installés ? Si cela est confirmé, quels sont les taux moyens de dépréciation observés, notamment dans les Hauts-de-France, et selon les autres critères pertinents pour cette analyse ?

3.2.7. Retombées locales

18 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

E15, R20 Notre société, COLAS France, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département du Pas-de-Calais. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. Un habitant de DOIGNIES déclare d'ailleurs favorable au projet, car c'est une manne financière pour le village dépourvu d'industries.

@17, @30, @31, @39, @47 Sous prétexte d'écologie, ce projet représente une manne financière pour la commune de DOIGNIES, qui en tirera les avantages (subventions...) sans en avoir les désagréments avec des éoliennes qui seront implantées côté HERMIES, à l'extrémité de la commune de DOIGNIES.

R37, @40, @44, @62, @63, @70, @72, @81, @91, @94, C112 Dans le cadre du premier parc éolien de DOIGNIES, si les agriculteurs reçoivent bien une rente pécuniaire pour l'accès à leurs parcelles, les particuliers n'ont bénéficié d'aucunes retombées financières, bien au contraire puisque les factures d'électricité ne font qu'augmenter (+10 % depuis le

1^{er} février 2024). Pour ce nouveau projet, une contrepartie financière a été évoquée, sous la forme d'une participation pendant 10 ans sur les factures d'électricité, mais cela n'est pas jugé suffisant pour compenser les nuisances de ce nouveau projet.

Questions

Dans le prolongement de la question posée au thème « Mesures d'accompagnement », le pétitionnaire peut-il préciser la compensation financière prévue à valoir sur la facture d'électricité des particuliers, quelles sont les communes concernées, et quels seraient les éventuels critères d'attribution ?

3.2.8. Impact sur la santé

11 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@5, R22, R34, R38, @49, @79, @86, @88, @92 Un impact sur la santé est craint, notamment sur un plan psychologique à cause du bruit permanent des pales, voire des dysfonctionnements cognitifs avec la détérioration de notre écosystème. Crainte également qu'elles impactent la qualité de vie des habitants proches, avec de l'inconfort, du stress, des troubles du sommeil.

@95, C112 L'addition des effets négatifs ne risque-t-elle pas de faire dépasser le seuil des nuisances toléré par les espèces vivantes, l'homme y compris ?

Questions

Une étude a-t-elle été faite au sujet des impacts cumulés de l'éolien sur la santé humaine ?

3.2.9. Démantèlement

11 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@10, @39, @44, @58, @68, @69 Les éoliennes n'apparaissent pas si écologiques vu la quantité de béton à leur base et un recyclage de leurs éléments en fin de vie, jugé partiel - les pales ne sont pas recyclables - voire polluant car des m3 de béton resteront dans la terre.

@56, @86, @90, C112, C116 Quid du financement pour le démantèlement du parc en fin de vie (démontage, recyclage...), dont il est craint qu'il reste à la charge de la commune si l'exploitant n'est plus là.

Questions

Le pétitionnaire peut-il préciser à quel pourcentage est recyclé une éolienne, et ce qu'il advient de ses composants qui ne seraient pas recyclable ?

Le pétitionnaire peut-il démontrer que les fonds provisionnés pour le démantèlement du parc seront effectivement disponibles à ce moment-là et suffisants pour mener à bien cette opération ?

3.2.10. Vote

11 contributions

@1, @2, @26, @27, E29, @52, @53, @55, @77, @89, R109 Ces contributions expriment une position favorable ou défavorable, sans argumentation si ce n'est le ressenti exprimé dans certains cas. E29 porte l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal de BOURLON dans sa délibération du 15 février 2024.

3.2.11. Transition énergétique

8 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

E24, @25 (doublon de E24), @75 (complète E24) La Fédération Stop Éoliennes Hauts de France, par une lettre de son administrateur (voir pièce jointe), après avoir exprimé un avis sur la pertinence de l'éolien industriel dans le mix énergétique national, donne ensuite un avis critique sur le projet éolien de DOIGNIES en particulier, fondé sur l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), joint au dossier d'enquête publique.

R11, R33, R34 Stop aux projets en trop grand nombre qui dénaturent nos paysages et qui ne suffiront jamais à couvrir les besoins en électricité du pays. On ne pourra faire l'impasse sur le nucléaire. D'autant que l'électricité coûte cher et ne fait qu'augmenter !

@86, @98 Le photovoltaïque apparaît plus efficace que l'éolien avec son caractère imprévisible (pas assez ou trop de vent), et l'impossibilité de stocker l'électricité... La région a déjà contribué à l'effort énergétique du pays (mines de charbon...) et souhaite la participation de l'ensemble du territoire français à l'effort éolien dont l'efficacité écologique sur la durée n'est toujours pas prouvée.

Questions

En complément du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, quelle serait la réponse du pétitionnaire à la lettre de la Fédération Stop Éoliennes Hauts de France (voir pièce jointe) pour ce qui concerne la présente thématique ?

En quoi le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs de la région Hauts-de-France en matière d'éolien, *sans les dépasser* ? Quel est l'avis du pétitionnaire sur le photovoltaïque et sa part dans le Mix énergétique ?

3.2.12. Compatibilité avec d'autres projets

7 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@63, @93, @102 Pourquoi encore un nouveau projet à DOIGNIES, commune vertueuse en matière d'énergie verte, qui possède déjà un parc éolien, des panneaux photovoltaïques ? Quelle garantie que cela (la détérioration visuelle...) s'arrête si cette implantation venait à être validée ? Lors d'études réalisées entre 2020 et 2021 la commune de DOIGNIES était classée en zone d'implantation noire sur le schéma territorial.

R11, R14, @95, R106 La commune d'HERMIES est déjà sous tension avec l'aménagement du territoire lié à l'implantation du canal Seine Nord Europe (SNE). En outre, la commune de DOIGNIES n'est pas impactée par le tracé chantier du Canal SNE mais elle est concernée par l'aménagement foncier qui en découle. En principe, jusqu'en 2029, aucun programme éolien ne devrait voir le jour sur les communes concernées par le remembrement.

Questions

Le pétitionnaire peut-il garantir qu'il n'y aura pas d'autres éoliennes dans la zone d'implantation potentielle du projet ?

Le projet est-il bien compatible avec le futur Canal Seine Nord Europe, et son aménagement foncier en cours (remembrement) pouvant inclure des parcelles situées à DOIGNIES ? Dans ce contexte, la maîtrise des parcelles concernées par une éolienne (ZM13, ZL39, ZL42, ZM56 et ZL37) et les chemins d'accès à renforcer ou créer est-elle assurée ?

3.2.13. Pollution

7 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@44, @48, @65, @68, @97 la campagne est considérée comme souillée par d'énormes quantités de béton et de ferraille enfouis dans le sol au pied des éoliennes, par les tonnes de cailloux répandus dans les terres agricoles pour créer les chemins d'accès. Sans compter le gas-oil consommé pour acheminer tous ces produits, et la fabrication du ciment qui sont sources de gaz à effet de serre. On doute également des capacités de recyclage à terme des matériaux utilisés. L'éolienne n'est finalement pas considérée comme écologique, même si sa production d'électricité ne produit pas de gaz à effet de serre.

@23 Un contributeur souligne par ailleurs une pollution extrême des sols, de l'air induite par les éoliennes : plus de 400 m³ de béton, plus de 45 tonnes d'acier, plus de 600 litres d'huile par éolienne (avec des fuites), rejet dans l'air de particules de charbon dû aux frottements des rotors, extraction polluante de composants rares (cadmium...) nécessaire à leur construction.

Questions

Le pétitionnaire peut-il garantir que son projet de parc éolien en particulier respecte bien la réglementation qui encadre l'éolien en général, notamment pour les sujets d'inquiétude soulevés ici ?

3.2.14. Impact sur l'agriculture

6 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@16, @17, R32 Le développement des parcs éoliens en zone agricole participe à l'artificialisation des sols et à la disparition de terres cultivables : construction de routes d'accès, socles en béton au pied des éoliennes...

R106 Un contributeur signale que les parcs éoliens d'EQUANCOURT et METZ-ENCOUTURE ont un effet négatif sur la pluviométrie du secteur, défavorable à l'agriculture, et craint que de nouvelles constructions accentuent ce phénomène.

@49, C112 Des inquiétudes restent sans réponses satisfaisantes à ce jour au sujet des impacts sanitaires pour les élevages.

Questions

Le projet est-il compatible avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui a comme objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, avec comme première étape une réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 ?

Le pétitionnaire peut-il préciser l'impact de ses projets éoliens, et notamment de celui projeté à DOIGNIES, pour ce qui concerne la part des surfaces agricoles soustraites à leur vocation ?

Les éoliennes ont-elles un effet *mesuré* sur la pluviométrie applicable aux terres agricoles environnantes, et sur l'élevages (bovins...) à proximité (comme cela a pu être rapporté par la presse) ?

3.2.15. Porteur du projet

5 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

E66, @84 Dans la lettre jointe à sa contribution, la Commonwealth War Graves Commission déplore que le pétitionnaire ne les ait pas contactés dès son étude d'impact, ce qui aurait évité l'omission de certains de leurs sites dans l'étude.

Par ailleurs, un habitant du village voisin de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI déclare n'avoir reçu aucune communication sur ce projet.

@86, C112, C114 Des contributeurs estiment être les victimes collatérales d'un projet purement financier dont le gagnant sera le porteur de projet, rappelant les résultats et marge de cette société.

Questions

Le pétitionnaire est invité à répondre à la lettre du Commonwealth War Graves Commission dans le cadre de la thématique Paysages et patrimoine (ci-avant).

Comment le pétitionnaire explique-t-il que, malgré les mesures de communication rappelées dans son mail du 18 janvier 2024 (cf. Autres avis exprimés), des habitants puissent ne pas être informés (notamment à BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) ?

3.2.16. Impact sur la commune

3 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@4, @93 La 1^{ère} adjointe au maire de la commune de DOIGNIES précise que ce nouveau projet éolien divise le conseil municipal, en signalant la dégradation du climat d'un village auparavant uni et convivial, qui se manifeste depuis 2 ans par la désertification des rassemblements, avec la crainte que ce projet ne détruise totalement la convivialité, le cadre de vie au village.

R11 Quatre éoliennes surdimensionnées sur un tout petit territoire vont très durement impacter les communes limitrophes - HERMIES et BEAUMETZ-LES-CAMBRAI - dont les habitants seront plus impactés que ceux de DOIGNIES eux-mêmes.

3.2.17. Mesures d'accompagnement

3 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

R11, R12, R13 Les compensations financières proposées par le pétitionnaire aux communes impactées (500 € pendant 10 ans aux habitants de DOIGNIES les plus impactés et une enveloppe de 50 000 € offerte à la commune d'HERMIES pour financer des travaux

d'enfouissement de lignes) sont critiquées par Madame le maire d'HERMIES qui y voit une tentative d'amadouer les élus d'HERMIES. Les habitants déplorent quant à eux que ce projet n'apporte pas de réduction de leur facture d'électricité, qui augmente encore au 1^{er} février 2024.

Questions

Le pétitionnaire peut-il clarifier les mesures d'accompagnement proposées aux communes, les communes qui les ont acceptées ou refusées, en détaillant ce qui bénéficiera aux collectivités de ce qui bénéficiera aux habitants.

3.2.18. Dangers

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@63, @94, @102 La rupture récente d'une pale d'éolienne sur un parc voisin de la commune de DOIGNIES fait peur, notamment pour les habitations très proches du projet.

Questions

En cas d'accident tel que la rupture récente d'une pale d'éolienne sur un parc voisin de DOIGNIES, comment la sécurité des habitants et des habitations proches peut-elle être garantie ?

3.2.19. Impact sur les médias

2 contributions

Synthèse des contributions recueillies sur ce thème

@65, @95 Crainte de subir des nuisances électromagnétiques (réception internet, TV...) comme le signale un habitant qui ne reçoit plus la TNT depuis l'implantation massive d'éoliennes dans la région.

Questions

Que prévoit le pétitionnaire pour gérer les éventuelles nuisances électromagnétiques (réception internet, TV...) qui surviendraient après la mise en exploitation du parc éolien ?

3.2.20. Thématique non applicable

3 contributions

@104 Contribution déposée hors délai sur le registre numérique.

R110 et R111 : remise de cinq courriers au commissaire enquêteur au cours de la cinquième permanence en mairie de DOIGNIES (voir pièces jointes). Le contenu de ces courriers est analysé selon les thématiques dont ils relèvent.

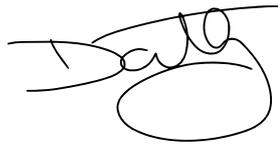
- C112 / courrier C1 du registre papier : lettre adressée au préfet du Nord.
- C113 / courrier C2 du registre papier : photo situant le domicile du dépositaire du courrier et la distance de l'implantation des éoliennes.
- C114 / courrier C3 du registre papier : tract émanant d'habitants d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI très inquiets pour leur cadre de vie.
- C115 / courrier C4 du registre papier : slogan à destination du Préfet du Nord.
- C116 / courrier C5 du registre papier.

4. MEMOIRE EN REPONSE

Un mémoire en réponse doit être fourni par le pétitionnaire au Commissaire enquêteur au plus tard le 23 mars 2024.

Le pétitionnaire peut par ailleurs, à son initiative et s'il l'estime nécessaire, produire dans son mémoire des observations complémentaires, sans rapport avec les points évoqués dans ce PV, mais pouvant éclairer le Commissaire enquêteur dans la formulation de son avis.

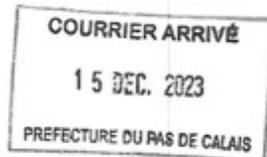
Arras, le 8 mars 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dathy', with a large, stylized flourish at the end.

Patrick DATHY
Commissaire enquêteur

5. ANNEXES

5.1. Lettre commune des maires d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI



Hermies, le 12 décembre 2023

Madame Françoise LETURCQ, Maire de HERMIES
Monsieur Yannick MEMBRE, Maire de BEAUMETZ les CAMBRAI

Monsieur Jacques BILLANT
Préfet du Pas De Calais

Objet : projets éoliens sur la commune de Doignies.

Monsieur le Préfet,

Nous avons déjà interpellé votre prédécesseur, Monsieur Louis LEFRANC en février 2022 sur ce projet. Doignies fait partie de l'enclave Nord limitrophe des communes d'Hermies et de Beaumetz les Cambrai situées, elles, dans le pas de Calais.

Un courrier avait été adressé au Préfet du Nord, Monsieur Michel LALANDE en juillet 2021.

La réponse émanant de la Préfecture du Nord avait été celle-ci : aucun dossier n'était déposé et officiellement connu à l'époque.

Depuis, nous pensions ce programme éolien gelé, voire abandonné. Il n'en est rien.

L'implantation de quatre éoliennes de 180 mètres de haut par la Société « edp renewables » est toujours d'actualité.

Une réunion d'information s'est tenue à la mairie de Doignies le 19 octobre dernier. Aucune communication n'a été faite aux communes d'Hermies et de Beaumetz les Cambrai pourtant directement impactées. L'enquête publique démarre le 15 janvier 2024.

Dans la région des Hauts de France, et particulièrement sur notre territoire, les projets éoliens continuent à se développer de façon exponentielle alors que nous sommes déjà à saturation.

Il suffit de venir pour se rendre compte.

Monsieur Jacques Capelle, 1^{er} Adjoint à Hermies, aperçoit plus de cinquante éoliennes depuis la fenêtre de sa chambre.

Nous sommes en droit de nous interroger sur les véritables motivations des élus, des agriculteurs pour accepter encore et encore des installations sur des terres agricoles alors qu'il nous est demandé de préserver ces mêmes terres agricoles et de tendre vers l'objectif « zéro artificialisation des sols » à l'horizon 2050 !

Le marché éolien est très juteux et il nous paraît de plus en plus évident que l'intérêt financier prend très largement le pas sur celui de l'écologie avec la production d'une énergie verte, renouvelable et vertueuse. Certains élus ne s'en cachent pas. Avec la baisse des dotations, ils sont tentés : ici et là, fleurissent des parcs de jeux, des city-stades, des aménagements divers.

Si au départ, les élus et les habitants de Doignies étaient très partagés, voire réticents, il a suffi du cadeau « royal » de la Société « edp renewables » pour les convaincre.

En effet, les foyers de Doignies les plus impactés recevront 500 € pendant dix ans pour alléger leur facture d'électricité.

Hermies se voit offrir 50 000 € pour l'enfouissement de réseaux électriques rue Wuy.

Voilà comment travaillent ces sociétés !

Les Communes d'Hermies et de Beaumetz les Cambrai s'opposent farouchement à ce nouveau programme très impactant pour leurs habitants.

D'autre part, personne à ce jour n'a le recul suffisant pour évaluer le devenir de ces trop nombreux parcs éoliens, et se projeter dans vingt, trente ou quarante ans.

Plusieurs hypothèses sont avancées sur le démantèlement et des interrogations demeurent.

Les méga structures en béton seront-elles totalement démontées et extraites de la terre ? Ne le seront-elles qu'en partie ? Le béton n'est pas un matériau anodin. Qu'en est-il du recyclage des pales ?

Qui assumera le coût de ces opérations ?

Nous demandons à ce qu'une réflexion puisse être menée à différents niveaux : local, territorial, départemental, national, pour parvenir à fixer un seuil, une limite et stopper les nouveaux programmes sur notre territoire qui compte un nombre effarant d'installations.

D'autant plus que l'éolien, à lui seul, ne suffira pas à couvrir les besoins du pays en électricité.

La semaine dernière, les élus d'Hermies ont pris connaissance de l'étude d'impact d'un énième programme : six éoliennes sur les communes de Lagnicourt-Marcel, Quéant et Pronville, à moins de dix kilomètres de chez nous, autant dire, à notre porte.

Nous disons STOP !

Si dans le cadre de la loi APER, des projets éoliens pourraient encore avoir « de beaux jours devant eux », nous demandons à ce que ces installations se fassent ailleurs que chez nous.

Curieusement, le sud de la France, pourtant très venteux, est totalement épargné.

Ce que nous dénonçons également, c'est la désinformation ou la minimisation des nuisances : impact visuel, nuisances sonores qui engendrent des problèmes de sommeil, impact sur la faune et particulièrement les oiseaux, baisse drastique de la valeur des biens immobiliers.

Quant aux avaries sur les pales de certaines structures ici et là, très peu d'infos circulent à ce sujet.

Monsieur le Préfet, nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Le Maire de Beaumetz les Cambrai

Yannick MEMBRE



La Maire d'Hermies
Françoise LETURCQ

5.2. Pièces jointes aux contributions

Pièce(s) jointe(s) à E24

Document : Contribution enquête publique Doignies BL Stop éoliennes Hauts de France 20022024.pdf, page 1 sur 4

Bertrand LECOCC
Administrateur
Fédération STOP Eoliennes Hauts de France

Tél : 06 60 82 43 46
Courriel : aspectvaldesensee@gmail.com

Contribution de la Fédération Stop Eoliennes Hauts de France concernant le projet de Parc éolien de Doignies (59)

1. Sur la pertinence de l'éolien industriel dans le mix énergétique national et le développement exponentiel de l'éolien industriel dans la région Hauts de France

Tout comme la plupart de nos concitoyens, nous sommes évidemment conscients de l'extrême urgence climatique, de la nécessité de recourir aux énergies renouvelables, et des impacts potentiels de l'énergie nucléaire sur l'environnement (démantèlement des centrales, gestion des déchets radioactifs), mais nous sommes convaincus que l'éolien industriel n'est pas la meilleure des solutions en raison des impacts possibles sur l'environnement et la santé, des préjudices financiers subis par les riverains, de l'héritage incertain laissé aux générations futures (coût du démantèlement), et des aides publiques considérables pour un gain écologique de plus en plus contesté. Hors nucléaire, d'autres sources d'énergie verte sont plus efficaces d'un point de vue environnemental, technique et économique pour produire de l'électricité (photovoltaïque sur toitures, hydraulique, éolien offshore flottant), ou de la chaleur (biogaz, déchets, géothermie) :

- Voir le [Rapport de la Cour des Comptes de mars 2018](#) qui demande un rééquilibrage des soutiens vers les énergies renouvelables thermiques (page 22) : « *Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2* ».
- Voir aussi le dossier des ingénieurs Bruno Ladsous et Jacques Ricour : [Comparons l'efficacité des énergies en incluant leur impact environnemental et leur démantèlement](#) (avril 2019).
- Voir enfin ce qu'en dit le Syndicat mixte du SCOT Grand Douaisis ([L'observatoire de l'environnement climat No. 2](#), page 4), « *Sur le bâti, il existe un potentiel très important de surfaces pouvant accueillir de l'énergie photovoltaïque sur les toits d'entrepôts, de centres commerciaux et de bâtiments d'activités... Compte tenu des surfaces importantes de toitures recensées et compte tenu des enjeux de limiter l'artificialisation des sols, le développement des installations photovoltaïques sur toitures (résidentielles ou d'activités) est une priorité* ».

Si on repensait le mix énergétique en diminuant de moitié l'objectif éolien pour ne le concentrer que sur des zones déjà industrialisées, de moindre impact sur l'environnement et le cadre de vie, on voit bien qu'il serait tout à fait possible de compenser immédiatement par le photovoltaïque sur toitures ou la rénovation énergétique des logements. Ce rééquilibrage de l'aide publique, qui aujourd'hui favorise essentiellement les industriels éoliens, permettrait notamment aux particuliers d'en tirer directement les bénéfices sans devoir s'endetter à long terme tout en contribuant à l'effort collectif. Aucune énergie verte n'est parfaite sur le plan écologique, mais la solution éolienne est peut-être la pire de toutes...

1/4

Document : Contribution enquête publique Doignies BL Stop éoliennes Hauts de France 20022024.pdf, page 2 sur 4

Le développement de l'éolien, dont tous conviennent qu'il a été conduit de manière anarchique, pourrait dorénavant faire l'objet d'une véritable planification nationale dans le respect des principes suivants :

- ✓ équité entre les territoires,
- ✓ respect des nouveaux engagements européens, nationaux et régionaux en termes d'environnement et de biodiversité (*Nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées, Nouvelle décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour la protection des oiseaux sauvages, ...*),
- ✓ concertation réelle avec les populations locales en amont des engagement pris par les communes.

Près de 30% des éoliennes terrestres sont déjà construites en Hauts de France pour environ 6% du territoire national. Un certain consensus émerge pourtant aujourd'hui, toutes tendances politiques confondues : notre région a suffisamment donné en matière d'éolien industriel. Même GREEPEACE, dans son dossier *Electricité : votre région est-elle verte ?* publié en juillet 2021, classe la région Hauts-de-France en tête avec la note de 10/10 et reconnaît que **l'arrêt de la construction de nouveaux parcs éoliens pourrait être compensé par le remplacement des anciennes éoliennes par des éoliennes plus puissantes et le développement d'autres énergies renouvelables**, notamment le photovoltaïque sur toitures.

Tout récemment, les médias se sont largement fait l'écho de la décision du Tribunal administratif de Lille (6 février 2023) qui a partiellement annulé le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Hauts de France au motif principal que celui-ci ne justifie pas l'absence d'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre. Or, le même tribunal précise dans son jugement que « *la modernisation du parc éolien existant peut permettre un accroissement de la production d'énergie éolienne sans pour autant augmenter le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire régional* ». Il suffira donc que la région précise cela pour que le SRADDET soit autorisé...

Pourquoi donc cet acharnement à vouloir construire toujours plus de nouveaux parcs éoliens dans notre région ?

La région Hauts de France sera-t-elle toujours considérée comme la poubelle de la France et ses habitants méprisés ? Après la seconde guerre mondiale, le charbon, l'industrie et la pollution, le peu qu'il nous reste de paysages ruraux, d'espaces préservés et de biodiversité sera-t-il massacré ?

2. Sur le projet éolien de Doignies en particulier

Rappelons en préambule que les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ont été créées par l'Etat en 2016 afin de pouvoir exprimer des avis et contribuer à un meilleur fonctionnement démocratique pour la préparation des décisions environnementales.

Synthèse de l'avis MRAe :

« *Le projet se situe sur un plateau essentiellement constitué de terres agricoles à environ 17 kilomètres au sud-ouest de la ville de Cambrai. **Il prend place dans un secteur où l'éolien est déjà très présent, avec des communes concernées par le phénomène de saturation visuelle. Il viendra réduire un des derniers espaces de respiration (sans éoliennes) du secteur. Les enjeux pour la biodiversité sont forts, avec des espèces d'oiseaux et de chauves-souris menacées et très sensibles à l'éolien présentes sur la zone d'implantation. Compte tenu des impacts sur les oiseaux et les chauves-souris.*** »

Extrait n°6 de l'avis MRAe, page 10 :

« *La variante choisie conserve notamment des **impacts négatifs très forts sur le paysage et la biodiversité** (cf. partie II-3). Au regard des impacts résiduels du projet sur l'environnement, et notamment sur la faune volante, l'autorité environnementale recommande de compléter l'étude de variantes présentant moins d'impacts environnementaux voire **d'étudier un site d'implantation du projet alternatif.*** »

Extrait n°10 de l'avis MRAe, page 11-12 :

2/4

Document : Contribution enquête publique Doignies BL Stop éoliennes Hauts de France 20022024.pdf, page 3 sur 4

« La mesure d'évitement présentée (page 327 du volet paysager), qui consiste à retenir la variante ayant le moins d'éoliennes est au mieux une **mesure de réduction, mais dont l'effet demeure très limité**. Il n'est pas envisagé de mesure de réduction particulière par rapport au risque de saturation visuelle, mais simplement une mesure d'accompagnement consistant à une « bourse aux plantes » pour les riverains du projet et des plantations de haies pour le village de Doignies. **L'analyse de la saturation montre que les seuils d'alerte sont déjà dépassés pour toutes les communes proches et que ce projet amplifie le phénomène d'encercllement sur certains lieux de vie...**

Ce projet amplifie donc le phénomène d'encercllement et de saturation visuelle sur les lieux de vie déjà fortement impactés par des projets éoliens. »

Réponse du bureau d'études :

« Il est vrai que le projet augmente le niveau de risque de saturation visuelle pour 3 lieux de vie : Doignies, la maison Demicourt et Demicourt. » ...

Extrait n°11 de l'avis MRAe, page 12 :

« Dans un contexte éolien particulièrement dense (123 éoliennes autorisées ou construites à dix kilomètres du projet et 332 éoliennes à 20 kilomètres), ce projet de quatre éoliennes s'implante **dans une petite zone de respiration paysagère (en bleue sur la carte ci-dessous), la réduisant à un point qu'elle en perd sa valeur de zone de respiration paysagère.**

L'autorité environnementale considère qu'à ce stade, les mesures d'accompagnement prises ne sont pas suffisantes pour remédier aux effets de saturation du paysage et **recommande :**

- d'étudier l'évitement ;

- de compléter les mesures de réduction et de démontrer leur efficacité. »

Réponse du bureau d'études :

« Les analyses de la ZIV cumulée montrent que le projet s'insère en effet dans l'espace de respiration montré sur la carte ci-dessus mais qu'il ne le referme que légèrement, se tenant en bordure d'un secteur déjà pourvu d'éoliennes. » ...

Extrait n°12 de l'avis, page 13 :

« Par ailleurs, l'**impact** sur le cimetière militaire et le Cambrai Mémorial à Doignies **est assez fort** comme le montrent les photomontages pages 161 et 165 du volet paysager. »

Réponse du bureau d'études :

« **Les impacts** du projet sur le cimetière militaire et le Cambrai Mémorial **sont faibles** comme les illustrent et les justifient les photomontages n°13 page 161 et n°14 page 164 du volet paysager. » ...

Extrait n°13 de l'avis, page 13 :

« Le volet paysager retient un impact cumulé modéré sur le cimetière militaire de Beaumetz-lès-Cambrai (page 144). **Cet impact devrait être reclassé en fort.** Le photomontage est pris depuis l'extérieur du cimetière, mais s'il était réalisé depuis l'entrée, le parc serait bien visible derrière la croix du souvenir avec un projet situé entre 1,2 et 1,9 kilomètre du cimetière.

L'autorité environnementale recommande de **revoir le classement de l'impact cumulé du projet** sur le cimetière militaire de Beaumetz-lès-Cambrai. »

Réponse du bureau d'études :

« Le photomontage n°10 en page 144 a été réalisé depuis l'intérieur du cimetière de Beaumetz-lès-Cambrai, devant le petit muret d'enceinte du site, là où la vue est la plus ouverte. Par conséquent, **il rend bien compte de la visibilité maximale du projet** par rapport à ce site patrimonial. »

Extrait n°14 de l'avis, page 14 :

« Le dossier comprend une présentation des continuités écologiques connues au niveau régional, permettant d'appréhender les enjeux régionaux. **Cependant aucune étude des enjeux locaux n'est fournie...**

L'autorité environnementale recommande de compléter l'état des lieux et de fournir une cartographie des enjeux locaux, analysant les déplacements de la faune et les continuités écologiques locales. »

Réponse du bureau d'études :

... « Dans ces conditions, **il n'apparaît pas nécessaire de produire d'autres éléments** dans le VNEI, l'ensemble des éléments permettant une bonne prise en compte des enjeux stationnels et

3/4

fonctionnels liées à la faune et la fore (y compris les continuités écologiques) pour la définition d'un projet de moindre impact étant présenté dans le volet écologique de l'étude d'impact aux chapitres respectifs et synthétisé dans le chapitre 6 « Synthèse des enjeux (stationnels et fonctionnels). »

**Comment peut-on approuver ce projet après un avis si critique de la MRAe ?
Aux arguments avancés par cette instance publique indépendante essentielle à la
préparation des décisions environnementales, quelle valeur peut-on accorder aux réponses
apportées par un bureau d'études privé rémunéré par le promoteur, et lui-même auteur du
projet qu'il défend ? N'est-ce pas là un exemple manifeste de conflit d'intérêt ?**

A chaque argument avancé par la MRAe, le bureau d'études se contente de minimiser (extraits 10 et 11) ou d'affirmer le contraire (extraits 12, 13 et 14), n'hésitant pas à s'appuyer sur les mêmes éléments de preuve que ceux de la MRAe mais en les réinterprétant selon ce qui lui convient...

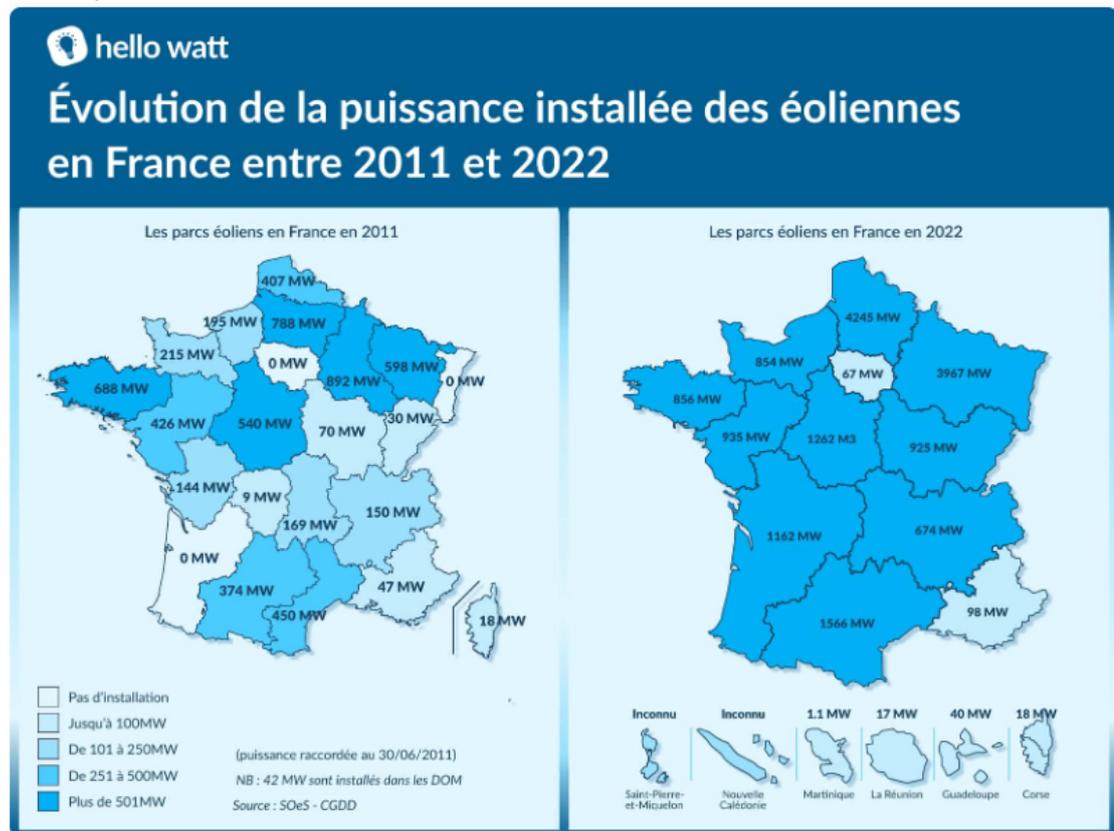
Fort heureusement, les services de l'état amenés à donner un avis (DDTM, CDNPS, ...), et au final les Préfets de Départements, ont montré à maintes reprises qu'ils accordaient plus de crédit aux conclusions de la MRAe qu'aux arguments des bureaux d'études défendant leur projet, de sorte que nous faisons toute confiance au Commissaire enquêteur pour qu'il émette, en toute impartialité, un avis motivé prenant en compte les recommandations de la MRAe.

Bertrand LECOCQ

**Administrateur
Fédération STOP Eoliennes Hauts de France**



Pièce(s) jointe(s) à @65



On constate par exemple que pour les Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais et Picardie en 2011), la puissance raccordée est passée de 1195 MW (788 MW + 407 MW sur la carte fournie par l'ADEME en 2011) à 4245 MW (voir la carte fournie par l'équipe data Hello Watt) entre 2011 et 2022, soit une augmentation de +255% en 11 ans.

Pièce(s) jointes(s) à E66

Document : 27022024 - Réponse CWGC enq. publique Doignies.pdf, page 1 sur 4



Mairie de Doignies
À l'attention de Monsieur DATHY,
commissaire-enquêteur
2 Place de la mairie
59400 Doignies

Beaurains, le 19 février 2024

Objet : Enquête publique Projet éolien Doignies

Projet : Création d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Doignies, demande présentée par la société EDPR Energies France.

Commissaire-enquêteur : Monsieur Patrick DATHY

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous n'avions pas été informés, en amont de la procédure d'enquête publique, du projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Doignies. Néanmoins ce projet se situe dans le périmètre de plusieurs sites de la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) et notamment dans le périmètre d'un site remarquable, aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous ne pouvons que regretter que la société EDPR Energies France ne nous ait pas contactés dès son étude d'impact, cela aurait notamment évité l'omission de certains de nos sites dans l'étude.

La Commonwealth War Graves Commission a pour vocation de préserver et d'honorer la Mémoire des soldats du Commonwealth tombés lors des deux Guerres Mondiales. Nos sites sont des lieux de commémorations, de recueillement. Ils ont été conçus par des architectes et paysagistes de renom qui ont pensé les cimetières comme des lieux ouverts, intégrés dans leur environnement. C'est cette vision que nous souhaitons aujourd'hui préserver. Ainsi, nous restons très attentifs à tout développement à proximité de nos sites, nous ne pouvons tolérer un projet trop intrusif, qui viendrait modifier l'environnement du site et la vision architecturale originelle.

Six sites de la CWGC seront directement impactés par ce projet éolien : Hermies British Cemetery et Hermies Hill British Cemetery sur le territoire de la commune de Hermies ; Beaumetz Cross Roads Cemetery et Beaumetz-Les-Cambrai Military Cemetery No.1 sur le territoire de la commune de Beaumetz-Les-Cambrai ; Cambrai Memorial et Louverval Military Cemetery, sites inscrits à l'UNESCO, sur le territoire de la commune de Doignies. La carte en annexe présente les sites en question par rapport à l'implantation projetée des éoliennes.

Le site de Beaumetz Cross Roads Cemetery est présent dans le volet paysager de l'étude d'impact. Le photomontage n°10 en page 144 est cependant trompeur. Le choix de l'angle de vue ne permet pas d'apprécier la vision qu'auront les visiteurs en entrant dans le cimetière. Il est évident que les quatre éoliennes seront dans l'axe de la Croix du Sacrifice, élément visuel fort qui constitue le cœur de la plupart de nos sites. La société EDPR Energies France pourra avancer l'argument des autres parcs éoliens présents à l'horizon, néanmoins la taille prévue des quatre éoliennes et la faible distance -1,2 à 1,9 kilomètres - entre le cimetière et les quatre éoliennes, va renforcer le sentiment de proximité des

Rue Angèle Richard, CS10109, 62217 Beaurains, France
Tel : +33 321217700 E-mail : urbanisme@cwgc.org
Web: www.cwgc.org

Document : 27022024 - Réponse CWGC enq. publique Doignies.pdf, page 2 sur 4

IIIIII
COMMONWEALTH
WAR GRAVES
IIIIII

éoliennes par rapport au site. L'impact du projet sur ce site est particulièrement fort, comme l'a d'ailleurs indiqué la MRAe en page 13 de son avis.

Le site de Beaumetz-Les-Cambrai Military Cemetery No.1 n'est étonnamment pas présent dans l'étude d'impact, la perspective depuis ce site est présentée en annexe. Des parcs éoliens sont déjà présents au nord du site, et sur la partie est. Néanmoins, ils n'impactent pas le site du fait de leur localisation par rapport au sens de commémoration du site ou de leur éloignement. Le parc éolien de Doignies viendrait modifier l'environnement proche du cimetière, sa relative proximité d'avec le site et son implantation dans la continuité de l'axe des stèles modifierait grandement la vision architecturale et paysagère du site.

Le site d'Hermies British Cemetery est également absent de l'étude. Le parc éolien sera très proche, et visible dès l'entrée du site, notamment en hiver lorsque la végétation est moindre. Nous convenons néanmoins du fait que le parc éolien n'impactera pas le sens de commémoration du site : les stèles et la croix du sacrifice orientant l'attention du visiteur vers le sud.

Le photomontage n°8, page 132, présente le site d'Hermies Hill British Cemetery, site voisin d'Hermies British Cemetery. Les stèles et la croix du sacrifice sont orientées à l'opposé de l'implantation prévue du parc éolien, mais le photomontage montre bien l'impact fort de l'éolienne E4 sur la pierre du souvenir qui est orientée vers l'ouest... Nous imaginons la vision originale de l'architecte d'ouvrir le site à la fois sur le cimetière voisin et sur la campagne environnante témoin des conflits, ce que le projet éolien viendra contredire.

Le Mémorial dit Cambrai Mémorial et le site de Louverval Military Cemetery seront également dans un périmètre proche du site. Le cimetière sera légèrement épargné du fait de l'orientation du site et de la couverture végétale sur son flanc sud. Néanmoins au sortir de leur visite du Mémorial ou du cimetière, et dès le monument d'entrée, nos visiteurs auront directement vue sur les quatre éoliennes en lieu et place d'un espace dégagé ce que nous regrettons d'autant plus que ce site est désormais inscrit à l'UNESCO et qu'il convient donc de préserver son environnement proche.

Le projet du parc éolien de Doignies impactera fortement quatre de nos sites où sont commémorés 1687 soldats. Il impactera également deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. **Nous nous opposons donc fortement à ce projet qui viendrait changer drastiquement l'environnement de nos sites, la vision des architectes et le sentiment de recueillement et de sérénité.** La monumentalité des ouvrages, leur proximité ne nous permet pas d'envisager des mesures compensatoires et/ou à une implantation alternative qui pourraient en réduire l'impact.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.



Xavier Puppinck
Directeur France area

Copie destinée à :

- Monsieur GAUME, préfet de la Région Hauts-de-France, préfet du Nord.
- Monsieur DOUHANE, sous-préfet de Cambrai.

Document : 27022024 - Réponse CWGC enq. publique Doignies.pdf, page 3 sur 4

COMMONWEALTH
WAR GRAVES

b. Vues et perspectives actuelles depuis le cimetière de Beaumetz-Les-Cambrai Military Cemetery No.1.

Vue vers l'est, les éoliennes du projet seront situées au sud-est.



Vue vers le sud-est, lieu d'implantation des éoliennes.



Pièce(s) jointes(s) à C112

Objet : Courrier C1 du registre papier.

Monsieur et Madame Nicolas et Juliette MACHON

13, Rue Saint Michel

62147 HERMIES

06/30/08/43/76

juliette.meunier62@gmail.com

Monsieur le préfet du NORD

12, Rue Jean sans Peur

59 039 LILLE Cedex

A HERMIES, le 29 février 2024

Lettre remise en main propre à Monsieur Patrick DATHY, commissaire enquêteur

Objet : Victimes du projet éolien de DOIGNIES

A l'attention de Monsieur Bertrand GAUME, préfet du NORD

Monsieur le préfet,

Vous ne pouvez pas fermer les yeux, **la majorité de la population est contre** ce nouveau projet d'implantation de 4 éoliennes à proximité **IMMEDIATE** (et cela est bien stipulé dans le rapport) des habitations d'HERMIES, DOIGNIES et BEAUMETZ LES CAMBRAI.

Je vous liste l'ensemble des arguments qui prouvent que ce projet ne DOIT pas être validé et acté :

- Notre secteur géographique **est déjà encerclé d'éoliennes** : plus de 300 sur un rayon de 30 kilomètres : le climat est étouffant, le soir et avec les innombrables lumières rouges qui clignotes, on se croirait dans un film de guerre, **c'est anxiolytique. Notre paysage et notre écosystème sont complètement dénaturés** alors que nous avons signé pour un cadre de vie calme et authentique à la campagne.
- Pour rappel notre région HDF comprend déjà à ce jour 30% du parc éolien national sur une superficie de 6% du territoire français, ça suffit !!!

C1

1



- Ces machines de nouvelle génération sont **surdimensionnées** : plus de 180 mètres de haut, soit 30 mètres de plus que celles déjà en place, la **pollution visuelle** sera inéluctable.
- **Les nuisances sonores** seront également considérables puisque les éoliennes seront implantées à **moins d'un kilomètre de nos habitations**. Il reste encore d'autres endroits beaucoup plus loin de nos logements pour implanter ces machines monstrueuses, je vous invite à venir sur place pour constater.
- L'éolien génère des inquiétudes laissées sans réponses satisfaisantes à ce jour et qui méritent toute votre attention : **impacts sanitaires pour les élevages ET les humains, effets négatifs et insuffisamment documentés sur nos écosystèmes**, particulièrement sur certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris.
- Le grand gagnant de ce projet sera le promoteur éolien, la société **EDP RENEWABLES France dont l'associé unique est la société : BETA ENERGY INVESTMENTS de droit luxembourgeois**. C'est scandaleux, les sociétés étrangères ruinent nos campagnes et se font énormément d'argent sur notre dos, c'est un marché très juteux. Nous serons les victimes collatérales de ce projet purement financier. Voici quelques chiffres très significatifs de la société EDP : résultat net 2023 : 27 350 445 euros, marge nette : 63%.
- Nos factures d'électricité de feront qu'augmenter, il ne faut pas rêver !!!
- N'oublions pas que les éoliennes ont une durée de vie limitée, tout ce béton coulé, qui va payer la dépollution ?
- L'agriculteur qui bénéficiera de l'implantation de 2 éoliennes dans ses champs et le plus gros pollueur du canton, il déverse ses pommes de terre pourries dans le canal, on marche sur la tête.

Vous devez réagir, cela serait contre nature de valider ce projet purement financier. **Nous sommes en démocratie**, vous devez nous écouter, **l'opposition est majoritaire**.

Je vous assure, nous battons jusqu'au bout, nous ne lâcherons pas, nous sommes comme notre campagne, à saturation !!!

Je vous prie d'agréer, Monsieur GAUME, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas et Juliette MACHON



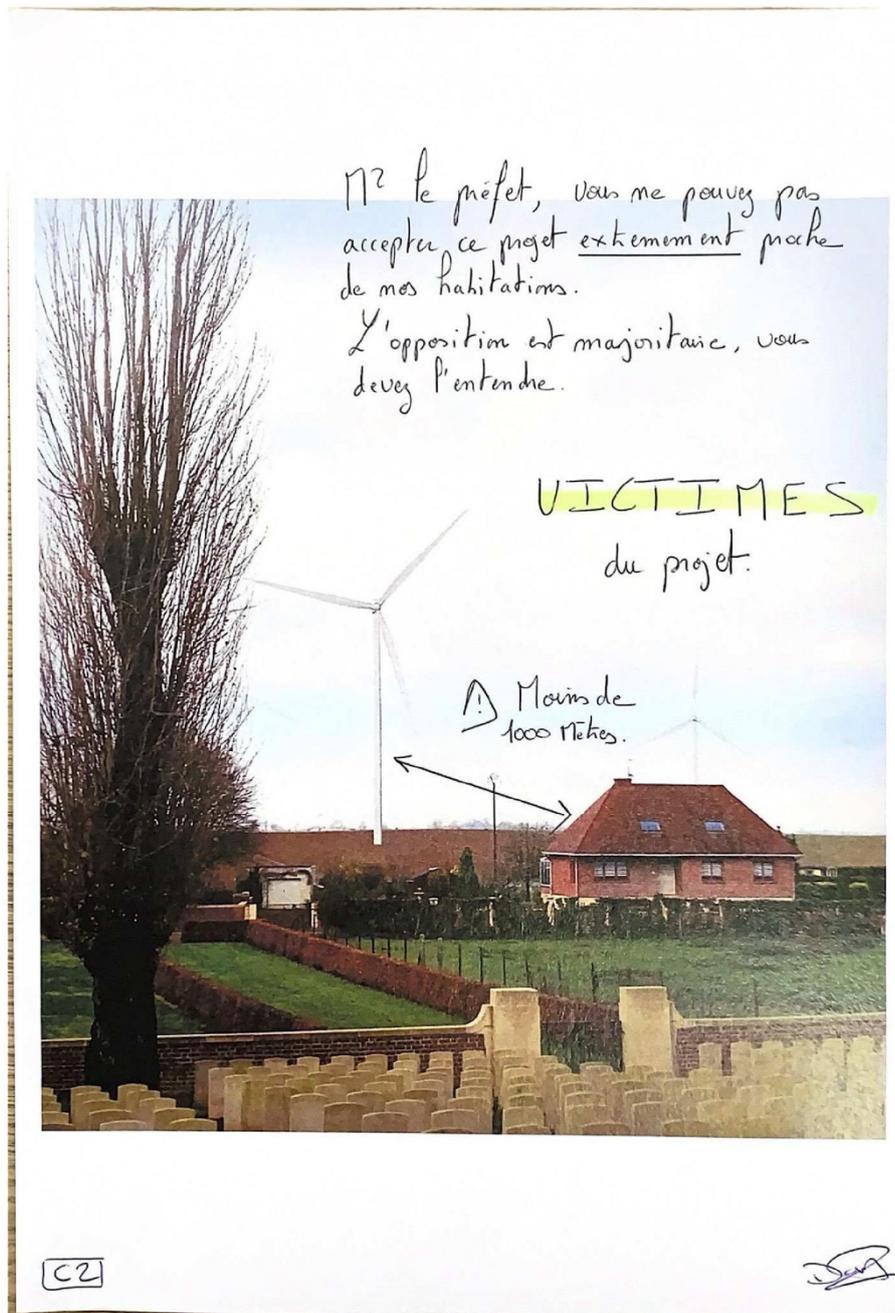

2

C1 (suite)



Pièce(s) jointe(s) à C113

Objet : Courrier C2 du registre papier.



Pièce(s) jointe(s) à C114

Objet : Courrier C3 du registre papier.

AVIS A LA POPULATION

STOP ! Aux projets éoliens à notre porte
Notre secteur est à saturation !

Un projet d'implantation de quatre éoliennes à DOIGNIES est à l'étude.
Ces machines de dernière génération font 180 mètres de haut soit 30 mètres de plus que celles déjà en place.

Deux d'entre elles s'élèveront à la limite des territoires d'HERMIES et de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Les riverains des rues de Doignies, Wy, St Michel et Demicourt à HERMIES seront très durement impactés visuellement.
Même scénario pour les riverains des rues Du Camp, Notre Dame et Sous le Bois à BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

L'enquête publique est ouverte en mairie de DOIGNIES depuis lundi 29 janvier.
Un cahier de doléances est à votre disposition aux dates et horaires suivants :

Le vendredi 23 février de 9h à 12h
Le jeudi 29 février de 14h à 17h

Vous pouvez également vous exprimer sur la plateforme via le lien :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies/deposer-son-observation>

Il est encore temps de réagir et de signifier votre désaccord sur l'implantation de ces éoliennes surdimensionnées à notre porte.

L'éolien est un marché juteux. Les motivations financières prévalent très largement sur l'intérêt écologique et prétendu vertueux des projets.

La proximité immédiate de ce 2^{ème} parc sur la commune de DOIGNIES aura sans nul doute, une conséquence désastreuse sur la valeur de nos maisons.

*Un groupe d'habitants d'Hermies et de Beaumetz les Cambrai
très inquiets pour leur cadre de vie I P N S*

C3 

Pièce(s) jointes(s) à C115

Objet : Courrier C4 du registre papier.

**Monsieur le préfet
ENTENDEZ NOUS :**

**« On veut voir la
plaine, pas les
éoliennes, notre
campagne est à bout
de souffle, nous
sommes déjà
encerclés, STOP au
projet !!! »**

C4



Pièce(s) jointe(s) à C116

Objet : Courrier C5 du registre papier.

MOTYL Vincent
8 Rue d'Arras
59400 DOIGNIES

DOIGNIES le 26-02-2024

Monsieur le commissaire Enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mon désaccord sur le projet éolien de DOIGNIES à venir.

Je pense que beaucoup trop de nuisances écologiques entre autre sont à déplorer.

- Pollution des sols par la réalisation d'un socle de béton énorme
- Problèmes de recyclage des matériaux lors du démantèlement
- Impact important voir fatal très souvent sur le passage des oiseaux migrateurs et locaux d'autant plus qu'une zone boisée vient d'être plantée à proximité de ce projet.
- Dépréciation immobilière non négligeable et reconnue sans aucune contrepartie pour les particuliers.
- Impact visuel du paysage dégradé
- nuisances auditives permanentes altérant la vie quotidienne
- Pollution lumineuse

Le projet rebutera d'autant plus d'éventuels nouveaux acquéreurs désireux de venir s'installer dans nos villages.

Merci de bien vouloir joindre ce courrier au dossier de l'enquête publique

Veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées

C5

